

# La solidarité : **UNE RICHESSE POUR LE QUÉBEC**

## **Agir auprès des personnes, soutenir ceux qui aident, préparer l'avenir.**

Depuis la Révolution tranquille, l'État québécois a grandement contribué à bâtir une société qui compte parmi les plus solidaires d'Amérique du Nord. Au fil des ans, les politiques sociales mises en place ont permis d'améliorer la distribution de la richesse et d'assurer aux Québécoises et aux Québécois un soutien effectif à toutes les étapes de leur vie. Une réussite pour le Québec, un exemple pour le monde.

Avec **La solidarité : une richesse pour le Québec**, le gouvernement s'engage à faire en sorte que cet héritage se perpétue dans le Québec d'aujourd'hui et de demain.

### **UNE VISION NOVATRICE**

La solidarité durable, ainsi nommée par analogie avec le développement durable, tient compte de l'interdépendance des facteurs sociaux, économiques, culturels et territoriaux.

La solidarité durable est un équilibre entre :

- la solidarité et la prospérité;
- la solidarité et la responsabilité;
- la solidarité actuelle et future.

## DES INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS

- Près de **77 %** des dépenses de l'État québécois sont effectuées par les ministères appartenant à la mission solidarité.
- Près de **2,6 milliards de dollars** ont été engagés depuis septembre 2012 pour des initiatives stratégiques en solidarité.
- L'ajout de **318 millions de dollars** d'ici 2017 est annoncé pour de nouvelles initiatives ambitieuses.
- Au total, près de **2,9 milliards de dollars** d'ici 2017 seront investis en faveur de la solidarité.

## UN ENSEMBLE COHÉRENT D'ORIENTATIONS ET D'INITIATIVES AMBITIEUSES

### Agir auprès des personnes

#### ■ Bonification de l'aide financière aux personnes seules prestataires de l'aide sociale

Les personnes seules, prestataires de l'aide sociale, sont les personnes les plus pauvres de notre société, particulièrement celles ne bénéficiant pas d'aide au logement. La hausse constante du coût des loyers fragilise leur situation.

Pour couvrir leurs dépenses liées au logement, leurs prestations d'aide sociale augmenteront de 20 \$ par mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2014. La hausse se poursuivra sur trois ans pour atteindre 50 \$ par mois, le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette bonification profitera à près de 60 000 prestataires et représente un investissement de 71,4 millions de dollars d'ici 2017.

#### ■ Plan d'action *Un Québec fort de son immigration*

Ce plan d'action agira sur plusieurs fronts par une meilleure sélection des candidats, plus de francisation et un soutien aux employeurs et aux régions pour faciliter l'intégration.

Ce plan d'action relance la promotion des services de francisation et hausse l'offre de cours à temps complet afin d'augmenter la maîtrise du français et favoriser l'insertion professionnelle. Son budget total est de 57,0 millions de dollars d'ici 2017, dont 13 millions de dollars additionnels en francisation.

#### ■ Encadrement des conditions de travail des travailleuses domestiques

Un projet de loi sera élaboré en vue de son dépôt à l'Assemblée nationale pour assurer une plus grande protection aux travailleuses domestiques et corriger les inégalités qu'elles vivent. Le projet de loi s'inscrit en cohérence avec les standards internationaux les plus élevés en matière de conditions de travail décentes pour ces travailleuses.

#### ■ Encadrement des agences de placement temporaire

Le gouvernement procédera au cours des prochains mois à l'encadrement des agences de placement temporaire pour assurer une plus grande protection aux personnes y travaillant. Ces mesures visent, notamment, à donner une garantie de la légalité des pratiques fiscales des entreprises, à protéger les salaires versés aux employés et à accroître la transparence du secteur.

#### ■ Lancement d'une campagne sociétale contre les préjugés à l'égard des personnes démunies et vulnérables

La pauvreté et le recours à l'aide sociale sont des stigmates qui peuvent freiner les démarches pour briser le cycle de la pauvreté. Pour poursuivre la lutte à la pauvreté, le gouvernement lancera une campagne sociétale pour contrer ces préjugés.

### ■ **Bonification de l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés**

Une aide est déjà versée aux services de garde pour couvrir un accompagnement pour environ 250 enfants handicapés ayant d'importants besoins. La bonification permettra de doubler le nombre d'enfants handicapés accompagnés, d'augmenter le nombre d'heures d'accompagnement offert à chaque enfant et de hausser le taux horaire de l'aide financière. Cela représente un investissement de 6 millions de dollars d'ici 2017.

### ■ **Bonification des services de haltes-garderies communautaires**

Les haltes-garderies communautaires offrent aux parents un service de garde temporaire pour qu'ils participent notamment à des activités de francisation ou d'intégration sociale ou professionnelle. Un investissement de 2,86 millions de dollars d'ici 2017 permettra à 20 nouveaux organismes d'offrir ces services aux parents et d'augmenter de 3 % le nombre d'heures de présence par enfant.

### ■ **Soutien au déploiement d'interventions éducatives communautaires pour une saine alimentation**

Des organismes seront appuyés pour offrir différents modèles d'éducation pour une saine alimentation aux familles des milieux défavorisés, ce qui représente un investissement de 8 millions de dollars sur les trois prochaines années.

## **LE SECTEUR COMMUNAUTAIRE**

- En 2011-2012, le gouvernement a versé un soutien financier de **882,9 millions de dollars à 5 076 organismes communautaires**.
- Ces organismes donnent des soins à la population, favorisent leur réinsertion sociale, aident les personnes à se trouver un emploi, facilitent la francisation, soutiennent les familles, luttent contre le décrochage, développent des logements communautaires ou aident les victimes d'actes criminels.
- Ce secteur représente près de **6,6 milliards de dollars de budgets de fonctionnement** avec 158 928 travailleuses et travailleurs, tous statuts d'emploi confondus, ainsi que 722 400 bénévoles.

## **Soutenir ceux qui aident**

### ■ **Hausse du financement gouvernemental aux organismes communautaires**

Les organismes communautaires sont des partenaires essentiels pour atteindre une solidarité de proximité. Pour les aider, le gouvernement haussera leur financement de 54 millions de dollars par an pour les trois prochaines années. Cela permettra d'augmenter le soutien aux organismes œuvrant en santé et services sociaux, en éducation, en employabilité et en logement afin d'augmenter les services à la population.

### ■ **Lancement des consultations sur le plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et bénévole**

Les consultations auront lieu à l'automne 2013 au sujet du nouveau plan d'action. Celui-ci misera sur l'engagement des citoyens, renforcera la capacité d'agir des organismes communautaires et assurera la cohérence et la constance des interventions du gouvernement.

### ■ **Mise en place d'un programme d'acquisition et de rénovation d'immeubles à vocation collective**

Ce programme offrira un soutien aux organismes communautaires pour leurs projets collectifs d'acquisition ou de rénovation d'immeubles, ce qui leur permettra de consolider leur mission et de diminuer leurs coûts de fonctionnement. Ce soutien de 10,2 millions de dollars d'ici 2017 améliorera leurs conditions matérielles et les services offerts à la population.

## ■ Amélioration des conditions de travail dans le milieu communautaire par un meilleur accès à des avantages sociaux

Les conditions de travail des organismes communautaires sont parfois peu attrayantes, ce qui peut nuire au maintien des meilleures ressources et ainsi affecter les services à la population.

Pour appuyer ces organismes, le gouvernement propose trois mesures :

- financer une étude de faisabilité pour la création d'un programme d'assurance collective particulier pour les personnes travaillant dans le milieu communautaire;
- contribuer au financement d'une campagne de formation et de promotion en région pour le Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes;
- financer une étude de faisabilité pour la création d'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail au bénéfice des organismes communautaires.

## Préparer l'avenir

### ■ Le gouvernement posera d'autres gestes importants, au cours des prochains mois, pour préparer l'avenir, dont :

- l'élaboration d'une politique de lutte au décrochage scolaire;
- la prévention en santé;
- l'adoption d'une nouvelle politique d'éducation des adultes et de formation continue ;
- l'adoption d'une politique jeunesse ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale en matière d'itinérance ;
- la mise en place des mesures afin d'assurer la sécurité financière à la retraite;
- l'adoption d'une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique.

## DES INITIATIVES STRATÉGIQUES ENGAGÉES DEPUIS SEPTEMBRE 2012

### ■ Tous unis pour appuyer Lac-Mégantic

Tous les Québécois ont été affectés par le drame qui a frappé la communauté de Lac-Mégantic, le 6 juillet 2013. Ils ont été envahis par un sentiment d'horreur, mais aussi par une grande solidarité. Le gouvernement s'est rapidement mobilisé et a annoncé un plan d'action gouvernemental doté d'une première enveloppe de 60 millions de dollars pour aider les sinistrés.

### ■ Hausse historique des seuils d'admissibilité à l'aide juridique

Plus de 500 000 personnes supplémentaires deviendront admissibles à l'aide juridique gratuite avec les modifications proposées par le gouvernement. Les coûts de cette bonification sont évalués, à terme, à près de 17 millions de dollars par an.

L'effort entraînera, sur une période d'un an et demi, une hausse de plus de 30 % des seuils d'admissibilité à l'aide juridique gratuite pour une personne seule. Les seuils seront ajustés par la suite en fonction de la hausse du salaire minimum.

### ■ Construction de 3 000 nouveaux logements abordables

Le gouvernement a démontré qu'il est proche des familles, avec la construction de 3 000 nouveaux logements abordables lors du discours sur le budget 2013-2014. La mesure représente un investissement majeur de 231 millions de dollars pour le gouvernement, étalé dans le temps (36 millions de dollars en 2016-2017, 179 millions de dollars en 2017-2018 et 16 millions de dollars en 2018-2019).

### ■ **Tous pour l'emploi : une nouvelle impulsion avec les partenaires**

Cette stratégie concertée cherche à accroître les compétences de la main-d'œuvre dans toutes les entreprises. Les mesures ciblent particulièrement les jeunes, les travailleurs expérimentés, les personnes immigrantes et les personnes handicapées. En plus des services publics d'emploi financés par le gouvernement, la Commission des partenaires du marché du travail consacrera 174,5 millions de dollars d'ici 2017, notamment à ces clientèles.

### ■ **De nouvelles places en garderie dans toutes les régions du Québec**

La création de 28 000 nouvelles places en garderie à contribution réduite d'ici 2016-2017, dont 3 500 en milieux défavorisés, permettra d'offrir des services de garde de qualité à davantage d'enfants. À terme, cet effort de 772 millions de dollars du gouvernement d'ici 2017 permettra d'atteindre 250 000 places. Ce sera dès lors, un enfant, une place.

### ■ **Instauration de la maternelle à quatre ans en milieu défavorisé**

Dès la rentrée 2013, des classes de maternelle pour les enfants de quatre ans en milieux défavorisés ont été instaurées dans certaines écoles pour soutenir particulièrement ces enfants et favoriser leur réussite éducative.

La mesure représentera, d'ici 2017, un investissement de plus de 95 millions de dollars pour le gouvernement. Ce sont environ 8 000 enfants qui bénéficieront de ce nouvel outil pour la réussite, de ce choix de plus pour les parents.

### ■ **Adoption de la Loi sur l'économie sociale**

Au Québec, des milliers d'entreprises d'économie sociale produisent des biens et des services afin de répondre aux besoins exprimés par les communautés. Elles entraînent d'importantes retombées socioéconomiques.

Cette loi, adoptée le 10 octobre 2013, s'inscrit dans une tendance mondiale de mise en place de cadres juridiques à l'égard de l'économie sociale afin de la reconnaître comme une activité porteuse de prospérité durable.

### ■ **Renouvellement de la Politique nationale de la ruralité**

Avec des investissements prévus de 470 millions de dollars sur 10 ans, la nouvelle politique placera les MRC, les CLD et les communautés rurales au cœur de la nouvelle politique afin, entre autres, de permettre une solidarité de proximité.

Grâce à cette nouvelle politique, le Québec donne aux milieux des moyens efficaces pour assurer une ruralité forte, inspirée et inspirante, en complémentarité avec les milieux urbains, et au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.

### ■ **L'assurance autonomie : une liberté, malgré la perte d'autonomie**

Le gouvernement a résolument pris le virage vers les soins à domicile en y consacrant 110 millions de dollars en 2013-2014. Pour soutenir les personnes en perte d'autonomie, des ressources de plus d'un milliard de dollars d'ici 2017 sont déjà réservées pour la mise en place de l'assurance autonomie.

Des consultations particulières sur le livre blanc sur la création d'une assurance autonomie intitulé *L'autonomie pour tous* se sont amorcées le 23 octobre 2013. Cette initiative visera à terme à favoriser la prestation de services là où se trouvent les personnes en perte d'autonomie et à protéger le financement qui leur est destiné.

**LA SOLIDARITÉ : UNE RICHESSE POUR LE QUÉBEC**  
**INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT (en millions de dollars)**

	COÛTS TOTAUX				
	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	TOTAL
<b>ORIENTATION 1 : AGIR AUPRÈS DES PERSONNES</b>					
<b><u>L'amélioration des conditions de vie</u></b>					
<b><i>Nouvelles initiatives</i></b>					
Bonification de l'aide financière aux personnes seules prestataires de l'aide sociale	2,40	16,00	23,30	29,70	71,40
<b><i>Initiatives déjà engagées</i></b>					
Hausse des seuils du programme d'aide juridique	2,60	10,50	21,80	24,00	58,90
Construction de 3 000 nouveaux logements abordables	–	–	–	36,00	36,00
Aide aux sinistrés de Lac-Mégantic	60,00	–	–	–	60,00
Programme spécial de supplément au loyer	1,10	2,20	2,70	3,70	9,70
Poursuite de l'élargissement de l'âge et de l'ajustement annuel des critères d'admissibilité du programme Allocation-logement	5,70	8,00	10,30	11,40	35,40
« Mourir dans la dignité » – future Commission sur les soins de fin de vie	–	–	3,50	1,40	4,90
<b><u>La participation au marché du travail</u></b>					
<b><i>Nouvelles initiatives</i></b>					
Plan d'action <i>Un Québec fort de son immigration</i>	9,70	15,00	16,60	15,70	57,00
Encadrement des conditions de travail des travailleuses domestiques	–	–	–	–	–
Encadrement des agences de placement temporaire	–	–	–	–	–
<b><i>Initiatives déjà engagées</i></b>					
<i>Tous pour l'emploi</i> <sup>1</sup>	76,50	53,80	44,20	–	174,50
Hausse du salaire minimum	–	–	–	–	–
<b><u>L'inclusion sociale</u></b>					
<b><i>Nouvelles initiatives</i></b>					
Lancement d'une campagne sociétale de sensibilisation contre les préjugés à l'égard des personnes démunies et vulnérables	0,30	0,00	0,00	0,00	0,30
<b><i>Initiatives déjà engagées</i></b>					
Soutien aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement <sup>2</sup>	10,00	10,00	10,00	10,00	40,00
Consolidation des services d'hébergement en santé mentale	1,00	1,00	1,00	1,00	4,00
Scolarisation des enfants à statut d'immigration précaire	1,60	1,60	1,60	1,60	6,40
Soutien aux services d'accompagnement des élèves réfugiés et de leur famille	0,43	0,43	0,43	0,43	1,70

## Le soutien aux familles et aux enfants

### Nouvelles initiatives

Bonification du soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés	0,00	2,00	2,00	2,00	6,00
Bonification des services de haltes-garderies communautaires	0,00	0,86	0,95	1,05	2,86
Soutien au déploiement d'interventions éducatives communautaires pour une saine alimentation	0,00	2,00	3,00	3,00	8,00

### Initiatives déjà engagées

Création de 28 000 places de services de garde à contribution réduite, dont 3 500 en milieu défavorisé	31,00	109,00	239,00	393,00	772,00
Maternelle quatre ans à temps plein en milieu défavorisé	7,49	18,33	29,37	40,40	95,59
Plan d'action gouvernemental pour contrer la violence conjugale	11,00	11,00	10,50	10,60	43,10

## ORIENTATION 2 : SOUTENIR CEUX QUI AIDENT

### Nouvelles initiatives

Hausse du financement gouvernemental aux organismes communautaires	0,00	54,00	54,00	54,00	162,00
Lancement des consultations sur le plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et bénévole	-	-	-	-	-
Mise en place d'un programme d'acquisition et de rénovation d'immeubles à vocation collective	0,00	3,50	3,30	3,40	10,20
Amélioration des conditions de travail en milieu communautaire (assurance collective, régime de retraite, mutuelle de prévention)	0,00	0,25	0,00	0,00	0,25

### Initiatives déjà engagées

Adoption de la Loi sur l'économie sociale	-	-	-	-	-
Programme d'infrastructure en entrepreneuriat collectif	6,70	-	-	-	6,70
Financement des organismes communautaires en matière de soutien à l'autonomie des aînés <sup>3</sup>	10,00	10,00	10,00	10,00	40,00
Financement des organismes communautaires en matière de sécurité alimentaire	6,60	6,60	6,60	6,60	26,40

## ORIENTATION 3 : PRÉPARER L'AVENIR

### Initiatives déjà engagées

Mise en place de l'assurance autonomie (1,1 milliard de dollars au total avec mesures spécifiques) <sup>4</sup>	90,00	200,00	310,00	420,00	1 020,00
Politique nationale de la ruralité	-	38,90	41,70	44,20	124,80
Régimes volontaires d'épargne-retraite	-	-	-	-	-

**Sous-total – Nouvelles initiatives** 12,40 93,61 103,15 108,85 318,01

**Sous-total – Initiatives déjà engagées** 321,72 481,36 742,70 1 014,33 2 560,09

**TOTAL** 334,12 574,97 845,85 1 123,18 2 878,10

1. Les sommes présentées correspondent aux investissements totaux provenant du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. À cela s'ajoutent plus de 880 millions de dollars affectés chaque année aux services publics d'emploi. Le montant réservé aux personnes provenant des groupes sous-représentés sur le plan de l'emploi passera de 438 millions de dollars à 463 millions de dollars en 2015-2016.

2. Financement dont les montants sont inclus dans la politique nationale de l'assurance autonomie.

3. Idem.

4. Un financement global de 1,1 milliard de dollars est prévu pour l'assurance autonomie, dont 10 millions de dollars par an pour le soutien aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement (40 millions de dollars de 2013-2014 à 2016-2017) et 10 millions de dollars par an pour le financement des organismes communautaires en matière de soutien à l'autonomie des aînés (40 millions de dollars de 2013-2014 à 2016-2017). Ces mesures sont présentées sous les initiatives déjà engagées liées aux orientations 1 et 2.

**LA SOLIDARITÉ : UNE RICHESSE POUR LE QUÉBEC**  
**IMPACT FINANCIER DES NOUVELLES INITIATIVES ANNONCÉES** (en millions de dollars)

	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	TOTAL
Bonification de l'aide financière aux personnes seules, prestataires de l'aide sociale	2,4	16,0	23,3	29,7	71,4
Plan d'action <i>Un Québec fort de son immigration</i>	9,7	15,0	16,6	15,7	57,0
Encadrement des conditions de travail des travailleuses domestiques	–	–	–	–	–
Encadrement des agences de placement temporaire	–	–	–	–	–
Lancement d'une campagne sociétale de sensibilisation contre les préjugés à l'égard des personnes démunies et vulnérables	0,3	–	–	–	0,3
Bonification du soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés	–	2,0	2,0	2,0	6,0
Bonification des services de haltes-garderies communautaires	–	0,9	1,0	1,1	2,9
Soutien au déploiement d'interventions éducatives communautaires pour une saine alimentation	–	2,0	3,0	3,0	8,0
Hausse du financement gouvernemental aux organismes communautaires	–	54,0	54,0	54,0	162,0
Lancement des consultations sur le plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et bénévole	–	–	–	–	–
Mise en place d'un programme d'acquisition et de rénovation d'immeubles à vocation collective	–	3,5	3,3	3,4	10,2
Amélioration des conditions de travail en milieu communautaire (assurance collective, régime de retraite, mutuelle de prévention)	–	0,3	–	–	0,3
<b>Total</b>	<b>12,4</b>	<b>93,6</b>	<b>103,2</b>	<b>108,9</b>	<b>318,0</b>
<b>Sommes déjà provisionnées</b>	<b>-12,4</b>	<b>-13,7</b>	<b>-14,6</b>	<b>-13,7</b>	<b>-54,4</b>
<b>Impacts financiers totaux</b>	<b>–</b>	<b>79,9</b>	<b>88,6</b>	<b>95,2</b>	<b>263,6</b>

Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.